



CTB



RAPPORT ANNUEL 2016 – PROGRAMME D'APPUI A LA REALISATION D'ETUDES ET D'EXPERTISES (PAREE II) SEN1002311



| | |
|---|-----------|
| 1. APERÇU DE L'INTERVENTION..... | 5 |
| 1.1 FICHE D'INTERVENTION | 5 |
| 1.2 EXECUTION BUDGETAIRE | 5 |
| 2. CONTEXTE | 6 |
| 2.1 CONTEXTE GENERAL | 6 |
| 2.2 CONTEXTE DE GESTION : MODALITES D'EXECUTION | 6 |
| 2.3 CONTEXTE HARMO..... | 6 |
| 3. ANALYSE DE L'ETAT D'AVANCEMENT | 8 |
| 3.1 ÉTUDES | 8 |
| 3.1.1 <i>État d'avancement des études</i> | 9 |
| 3.1.2 <i>Analyse des études finalisées</i> | 9 |
| 3.2 EXPERTISES | 16 |
| 3.2.1 <i>État d'avancement de l'expertise</i> | 16 |
| 3.2.2 <i>Analyse de l'expertise</i> | 16 |
| 3.3. EXECUTION BUDGETAIRE | 22 |
| 3.4. CRITERES DE QUALITE..... | 23 |
| 3.5. GESTION DES RISQUES | 24 |
| 4. PILOTAGE ET APPRENTISSAGE | 25 |
| 4.1. PLAN D'ACTION..... | 25 |
| 4.2. ENSEIGNEMENTS TIRES ET RECOMMANDATIONS | 25 |
| 5. ANNEXES..... | 26 |
| 5.1 RAPPORT « BUDGET VERSUS ACTUELS (Y – M) »..... | 26 |
| 5.2 DECISIONS PRISES PAR LA SMCL ET SUIVI..... | 29 |

ACRONYMES

| | |
|---------|---|
| AEP | Adduction d'Eau Potable |
| ANO | Avis de Non Objection |
| APD | Avant-Projet détaillé |
| APS | Avant-Projet Sommaire |
| ASUFOR | Association des Usagers des Forages Ruraux |
| BA | Bassin Arachidier |
| CGES | Cadre de Gestion Environnemental et Social |
| CHSCT | Comité d'hygiène, sécurité et des conditions de travail |
| CLIN | Comité de lutte contre les infections nosocomiales |
| CNTS | Centre National de Transfusion Sanguine |
| COMPAR | Comité des Partenaires |
| CP | Comité des Partenaires |
| CRTS | Centre Régional de Transfusion sanguine |
| CS | Convention Spécifique |
| CSP | Comité Spécial des Partenaires |
| CTB | Agence belge de coopération au développement |
| DAO | Dossier d'Appel d'Offre |
| DCEF | Direction de la Coopération Economique et Financière |
| DGPRES | Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau |
| DGS | Direction Générale de la Santé |
| DI | Direction de l'Investissement |
| DIEM | Direction de l'Investissement et de l'Equipeement Médical |
| DN | Diamètre Nominal |
| DTF | Dossier Technique et Financier |
| EES | Evaluation Environnementale Stratégique |
| EPS | Etablissement Public de Santé |
| Lux Dev | Agence Luxembourgeoise pour le Développement |
| M&E | Monitoring et évaluation |
| MEFP | Ministère de l'Economie des Finances et du Plan |
| MHA | Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement |
| ml | Mètre linéaire |
| MSAS | Ministère de la Santé et de l'Action Sociale |
| OFOR | Office des Forage Ruraux |
| OMS | Organisation Mondiale de la Santé |
| OP | Opérateurs Privés |
| PAGIRE | Plan d'Action de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau |
| PAGOSAN | Programme d'Appui à la Gouvernance Sanitaire |
| PAMIF | Programme d'Appui à la Microfinance |
| PAODES | Programmes d'Appui à l'Offre et à la Demande de Soins de Santé |
| PASEPAR | Programme d'Amélioration du Service d'Eau Potable et d'Assainissement en milieu Rural |
| PCA | Paquet Complémentaire d'Activités |
| PEPAM | Programme Eau Potable et Assainissement pour le Millénaire |
| PIC | Programme indicatif de Coopération |

| | |
|----------|---|
| PMA | Paquet Minimum d'Activités |
| PNA | Pharmacie Nationale d'Approvisionnement |
| PNQ | Programme Nationale Qualité |
| PTF | Partenaires Techniques et Financiers |
| PVC | Polychlorure de Vinyl |
| SENELEC | Société Nationale d'Electricité |
| SMCL | Structure Mixte de Concertation Locale |
| SONUB | Soins obstétricaux et néonataux de base |
| SONUC | Soins obstétricaux et néonataux complets |
| TDR | Termes de Référence |
| UC PEPAM | Unité de Coordination du Programme Eau Potable et Assainissement pour le Millénaire |
| UDAM | Union Départemental d'Assurance Maladie |

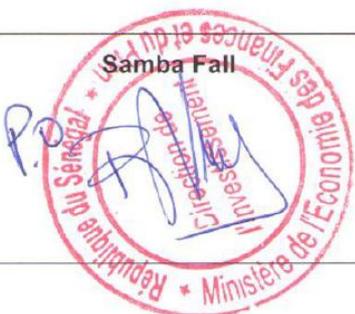
1. Aperçu de l'intervention

1.1 Fiche d'intervention

| | |
|----------------------------------|---|
| Nom de l'intervention | Programme d'Appui à la Réalisation d'Etudes et d'Expertise (PAREE II) |
| Code de l'intervention | SEN1002311 |
| Emplacement | Les régions de Diourbel, Kaolack, Kaffrine, Fatick et Thiès |
| Budget | 4.202.917,25 euros (augmentation budgétaire en octobre 2015) |
| Institution partenaire | Ministère Economie des Finances et du Plan |
| Date de la Convention Spécifique | 7 décembre 2009 |
| Durée (mois) | 96 mois |
| Objectif | Renforcer les capacités des institutions publiques sénégalaises |

1.2 Exécution budgétaire

| Budget total (en €) | Dépenses année 2015 (en €) | Dépenses année 2016 (en €) | Total dépenses (en €) | Solde (en €) | Taux de décaissement (en %) |
|------------------------|----------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|-----------------|-----------------------------------|
| 4.202.917,25 | 3.010.003,2 | 322.757,15 | 3.332.770,98 | 870.146,27 | 79% |

| | |
|---|--|
| Fonctionnaire exécution nationale ¹ | Fonctionnaire exécution CTB ² |
|  <p>Samba Fall</p> |  <p>Corine Niox Chargée de Programme CTB</p> |

2. Contexte

2.1 Contexte général

La Convention Spécifique du Programme d'Appui à la Réalisation d'Etudes et d'Expertises (PAREE II) a été signée en décembre 2009 pour une durée de 48 mois. Deux (02) échanges de lettre ont été signés en 2014 et en 2015 pour l'opérationnalisation (en termes de durée de contrat et de fonctionnement de l'assistance technique) du volet expertise du PAREE, l'augmentation budgétaire et de la durée de la CS compte tenu de l'absence de la tenue d'une Commission mixte.

L'objectif du PAREE est de « Contribuer au renforcement des institutions publiques sénégalaises partenaires dans les secteurs de concentration de la coopération belge et dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide ».

L'annonce de la tenue, en 2017, d'une Commission Mixte entre le Sénégal et la Belgique a été faite dans le 3^{ième} trimestre de 2016. Le processus de définition du nouveau programme de coopération a dès lors été engagé.

2.2 Contexte de gestion : modalités d'exécution

La présidence de la SMCL, est assurée par la Direction de la Coopération Economique et Financière (DCEF) qui comprend comme autres membre la Direction de l'Investissement (DI) et la CTB.

Le suivi du projet est assuré par un point focal, nommé au sein de la DI (l'ordonnateur du projet) et la CTB via la chargée de programme au niveau de la représentation.

En 2016, la procédure de validation des demandes a été modifiée. Ainsi, un comité d'analyse constitué de la DI, de la CTB et de personnes ressources (en fonction de la thématique à traiter), a été institué. Ce comité d'analyse, présidé par le point focal du PAREE II, analyse, préalablement la demande, et avant l'examen par la SMCL pour approbation et leur transmission à l'Ambassade pour ANO.

En dehors des expertises, mise en œuvre en régie, tout le processus de mise en œuvre des études (contractualisation, exécution, rapportage, validation / approbation des rapports, liquidation) est mené en cogestion avec un alignement sur les procédures nationales des marchés publics.

Le processus de mise en œuvre des études est piloté par le partenaire (Ministère technique) pour une meilleure appropriation des résultats et des acquis.

Le PAREE II est ainsi exécuté à 78% en cogestion et à 22% en régie suivant les procédures belges en termes d'engagements et de dépenses.

2.3 Contexte HARMO

Le PAREE II est placé dans une position de complémentarité aux autres interventions, dans le respect du principe de concentration sectorielle et dans la perspective d'améliorer la performance de l'ensemble du programme de coopération sénégal-belge.

La procédure d'agrément des demandes soumises au financement du Fonds permet au gestionnaire et au cogestionnaire du fonds d'assurer la cohérence avec les interventions en cours. Les programmes sectoriels au Ministère de la Santé et au Ministère de l'Hydraulique et

de l'Assainissement sont mis à contribution auprès des structures requérantes de ces ministères sectoriels en termes d'appui à la rédaction des termes de référence (TdR) et au suivi de la mise en œuvre des demandes agréées par le Fonds.

3. Analyse de l'état d'avancement

3.1 Études

En 2016, deux requêtes de financement ont été soumises pour financement par les Ministères sectoriels en charge de la santé (MSAS) et de l'hydraulique et l'assainissement (MHA), il s'agit de :

- L'étude pour la numérisation des dossiers techniques des centres de santé de Kaolack, Kaffrine et Fatick introduite par la Direction des Infrastructures et Equipements Médicaux (DIEM) du MSAS ;
- L'étude des potentialités hydrogéologique des nappes superficielles et intermédiaires dans le bassin arachidier introduite par la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRE) du MHA.

Ces 2 requêtes ont reçu l'approbation de la SMCL et l'avis de non-objection (ANO) de l'Ambassade de la Belgique au Sénégal pour financement en décembre 2016.

En 2015, deux requêtes ont été introduites pour financement et leur instruction s'est poursuivie en 2016. La première concernant l'étude d'actualisation du PAGIRE introduite par la DGPRE (la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau) a été approuvée pour financement en août 2016, alors que celle relative à la mise en place d'un « système d'information de gestion » et introduite par la PNA (Pharmacie Nationale d'Approvisionnement), a été suspendue, parce que les TDR ont été sensiblement modifiés.

Les études d'Avant-Projet Sommaire (APS) et Avant-Projet Détaillé (APD) de facilitation du démarrage du projet PASEPAR financées en 2014 ont, quant à elles, été finalisées et clôturées en 2016.

3.1.1 État d'avancement des études

| État d'avancement des études ¹ | A | B | C | D | Commentaires (seulement si la valeur est C ou D) |
|---|---|---|---|---|--|
| 1. Etudes de formulation et de Facilitation du démarrage du PASEPAR : | | | | | |
| • L'élaboration du manuel de procédure d'exécution du fonds de réhabilitation du PASEPAR. | | | | X | Pour des raisons de défaut d'exécution cette activité a été annulée de la prestation du bureau d'études. |
| • L'élaboration du rapport d'avant-projet détaillé (APD) et du dossier d'appel d'offres (DAO) d'ouvrages à réaliser dans le cadre du PASEPAR. | | X | | | |
| • L'élaboration du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du PASEPAR. | | X | | | |
| 2. Etude d'actualisation du PAGIRE : | | | | | |
| • L'actualisation du PAGIRE | | X | | | |
| 3. Numérisation des dossiers techniques des centres de santé des régions de Kaolack, Fatick et Kaffrine : | | | | | |
| • La numérisation des dossiers techniques des centres de santé des régions de Kaolack, Fatick, Kaffrine. | | | | | Le dossier vient d'être approuvé |
| 4. Etude des potentialités hydrogéologiques des nappes superficielles et intermédiaires du bassin arachidier : | | | | | |
| • L'étude des potentialités hydrogéologiques des nappes superficielles et intermédiaires du bassin arachidier. | | | | | Le dossier vient d'être approuvé |

3.1.2 Analyse des études finalisées

Afin de faciliter le démarrage du PASEPAR, le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement a demandé au PAREE de financer les études d'Avant-Projet Sommaire et Détaillée (APS et APD) et d'élaboration des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) des travaux de réhabilitation, de mise en place d'unités de chloration et de mini transfert. Ces études préalables vont permettre de démarrer les travaux dans la deuxième année du projet et non dans sa troisième ou quatrième année comme il est de coutume dans les projets d'infrastructures.

¹ A : En avance
 B : Dans les délais
 C : Retardées, des mesures correctives sont requises.
 D : Les études ont pris un sérieux retard (plus de 6 mois). Des mesures correctives majeures sont requises.

▪ **L'élaboration du manuel de procédure d'exécution du fonds de réhabilitation du PASEPAR**

Dans le cadre de la réforme de l'eau potable en milieu rural, le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA) a mis en place une société de patrimoine, l'Office des Forages Ruraux du Sénégal (OFOR) et délégué la gestion des forages au secteur privée.

L'OFOR devant se financer notamment à partir de redevances que devront verser les Opérateurs Privés (OP), il est dès lors important que les systèmes d'Adduction d'Eau Potable (AEP) des zones sous concession soient rentables. En outre, des lots d'AEP étant délégués, il est nécessaire d'augmenter l'accès à l'eau potable dans ces zones, voire d'atteindre l'accès universel.

La zone centre (Kaolack, Kaffrine, Thiès et Diourbel), zone de concentration de la coopération belge au Sénégal, faisant partie des premières zones à déléguer, en guise d'anticipation pour améliorer la rentabilité des systèmes d'AEP, le MHA a prévu de mettre en place un fonds de réhabilitation dans le cadre de l'exécution du PASEPAR (SEN1203011).

1. *Décrire, en quelques phrases, à qui est destinée l'étude et quel en est le sujet*

Cette étude a été identifiée pour faciliter le fonctionnement d'un fonds de réhabilitation à mettre en place dans le cadre de l'exécution du PASEPAR. Il s'agissait plus spécifiquement de mettre en place un programme de densification et de réhabilitation des réseaux existants d'Adduction d'Eau Potable (AEP) dans les régions de Kaolack et de Kaffrine. Les activités listées, ci-après, ont été proposées dans ce programme :

- Extension de systèmes AEP existants vers de nouveaux usagers : nouveaux quartiers de création récente, villages périphériques compatibles avec la capacité du système, etc. ;
- Réhabilitation d'équipements de pompage défectueux ou qui arrivent en fin de vie : groupe électrogène, électropompe immergée, armoire de commande, etc. ;
- Réhabilitation de certains éléments de génie civil (cabine de pompage, clôture de forages, borne-fontaine). Les châteaux d'eau sont à priori exclus de cette catégorie si l'intervention envisagée est susceptible d'affecter structurellement l'ouvrage considéré;
- Changement d'énergie d'exhaure (passage au solaire ou raccordement au réseau électrique de la SENELEC) dans le but de réduire la facture énergétique et d'améliorer l'équilibre financier ;
- Densification : maillage du réseau, installation de vannes divisionnaires permettant de réparer sans interruption de service, multiplication des branchements privés.

L'étude a ainsi permis d'identifier différents sites situés dans les régions de Kaolack et Kaffrine où il serait pertinent d'apporter des réhabilitations afin de booster leur performance technique et économique. Les travaux envisagés, ainsi que leurs coûts estimatifs ont également été définis. Les spécifications techniques devant orienter les travaux à réaliser ont été précisées.

Ainsi 28 villages ont été identifiés, les natures et les types des travaux de chaque village ont été décrits. En guise d'exemple, est repris ci après les résultats pour l'AEP de Sinthiou Mamour Ndary.

SINTHIOU MAMOUR NDARY (PAOSKOTO)

Sinthiou Mamour Ndary est situé sis à Niouro du Rip ; il est équipé d'un château d'eau de 150 m³, sur radier de 15 m. Les villages objets de raccordement listés initialement sont : KEUR MADEMBA, MEDINA NDAWENE, KEUR OUSSEYNOU, PARKHA DRAME, KEUR MODY DIAO, KEUR MADIABEL. Puisque PARKHA DRAME et KEUR MADIABEL sont déjà incorporés dans le réseau de Touba Saloum, leur cas ne sera pas étudié ici. Avec un débit du forage de 43 m³/h, la capacité de production suffit largement pour les besoins quotidiens à l'horizon 2025, qui s'élèvent à près de 100 m³.

| Localités | Pop act. | Données Topographiques | | | |
|-----------------------|----------|------------------------|---------|----|----------|
| | | UTM X | UTM Y | Z | Distance |
| SINTHIOU MAMOUR NDARY | 442 | 420257 | 1516916 | 48 | |
| KEUR MADEMBA | 305 | 425499 | 1517481 | 16 | 5 272 |
| MEDINA NDAWENE | 250 | 425881 | 1516895 | 16 | 5 624 |
| KEUR OUSSEYNOU | 250 | 422055 | 1520472 | 41 | 3 984 |
| KEUR MODY DIAO | 100 | 418964 | 1520812 | 40 | 4 104 |

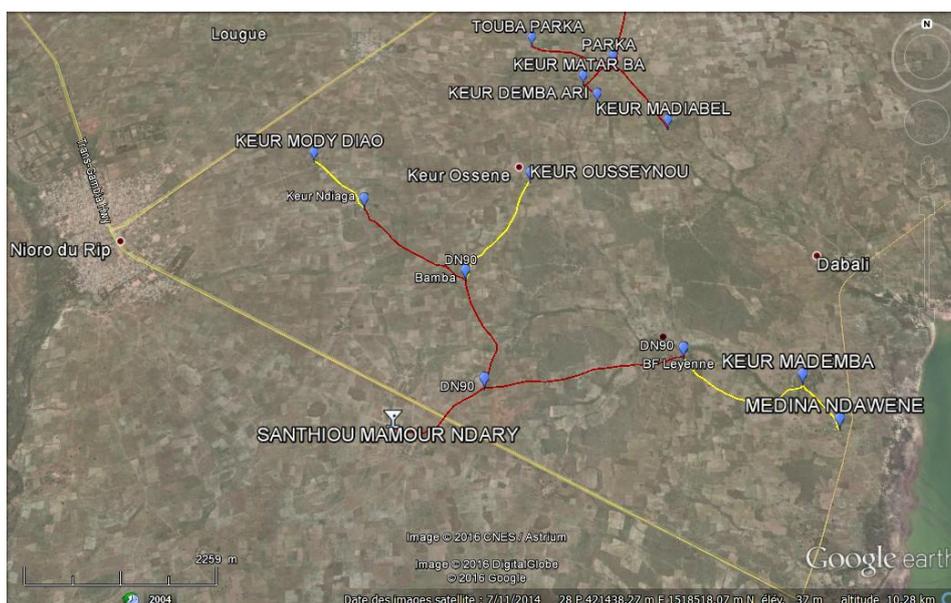


Figure: Localisation de Sinthiou Mamour Ndary et raccordements projetés

Les travaux consistent à :

- Pose d'une conduite de PVC DN63 de 5520 ml ;
- Tous accessoires de raccordement ;
- Equipement électromécaniques : Fourniture et pose de tête de forage DN300 en acier

2. L'étude a-t-elle été utilisée comme prévu ?

En 2016, le PASEPAR ayant fait l'objet d'une coupe budgétaire de plus de 30%, il n'a dès lors été possible de financer la réhabilitation de 6 villages (soit 11.328 habitants) sur les 28. Le MHA prévoit la réhabilitation d'AEP de 6 autres villages sur son propre budget d'investissement et avec des fonds issus d'un ancien projet de la coopération belge, le PAMIF. Le fonds de refinancement du Projet d'Appui à la Microfinance (PAMIF 2) sont à rembourser par l'opérateur SEN'Finances. Les fonds devraient être remboursés pour fin 2015 initialement. Lors du dernier Comité des Partenaires (COMPAR) du 19 janvier 2017, la partie sénégalaise a promis le remboursement de l'intégralité des ressources à la fin du premier semestre 2017. Le COMPAR a recommandé d'attendre le remboursement de la totalité des fonds pour décider de son affectation.

3. À quoi l'étude a-t-elle contribué ?

L'étude a permis au MHA de disposer d'un portefeuille d'études techniques pour la réhabilitation d'AEP de 28 villages afin d'augmenter leurs performances techniques et économiques, dont le financement des 40% est quasi acquis pour l'accès à l'eau de près de 30.000 personnes supplémentaires.

4. Quelles difficultés se sont présentées, quels ont été les facteurs d'influence (positive ou négative) ? Quels ont été les résultats (positifs ou négatifs) inattendus ? Quel impact ont-ils eu sur l'étude ou son utilisation ?

L'étude a connu un retard de plus d'une année. En effet, pour des raisons de qualité de livrables et de retard dans l'exécution, le marché a dû être résilié et réattribué au soumissionnaire classé deuxième. La partie élaboration du manuel de procédure a même dû être abandonnée pour un défaut d'exécution du bureau d'études (comportements regrettables du consultant) et pour de nouvelles orientations au sein de l'OFOR en ce qui concerne le rôle et les responsabilités des Associations des Usagers des Forages (ASUFOR) dans le dispositif de gestion des AEP.

- **Elaboration du rapport d'avant-projet détaillé (APD) et du dossier d'appel d'offres (DAO) d'ouvrages (unités de potabilisation ou de mini transfert) à réaliser dans le cadre du PASEPAR**

En 2015, le taux de déserte de l'eau potable dans le bassin arachidier (Diourbel, Kaolack, Kaffrine et Fatick), avoisinait la moyenne nationale de 87%. Ce taux cache un réel problème d'accès à une eau de bonne qualité. Les nappes souterraines qui sont la source principale d'approvisionnement en eau des populations sont fortement affectées par un taux de fluor au-dessus des normes de l'OMS. Les études montrent que le fluor et le sel sont naturellement présents en quantité excessive dans les eaux souterraines du bassin arachidier. C'est pourquoi, dans beaucoup de localités situées dans cette zone, les populations préfèrent consommer l'eau des puits au détriment de l'eau des forages. Dans le cadre du PASEPAR, le MHA prévoit de mettre en place des unités de potabilisation ou d'effectuer des transferts d'eau à moyenne distance afin d'améliorer l'accès à l'eau de bonne qualité à la population du bassin arachidier.

1. Décrire, en quelques phrases, à qui est destinée l'étude et quel en est le sujet

L'objectif global de cette étude est donc « d'améliorer quantitativement et qualitativement les services d'eau potable et d'assainissement fournis aux populations du bassin arachidier de manière durable et selon une approche de gestion intégrée des ressources en eau ». Ceci à travers la réalisation d'unités de potabilisation. Il s'agissait plus précisément d'identifier dans le bassin arachidier (i) les sites potentiels qui bénéficieront des unités de potabilisation pour l'amélioration de la qualité physico chimique de l'eau de boisson, (ii) les sites choisis pour les axes de transfert, toujours pour la qualité physico chimique et pour lesquels des études APD seront réalisés, et (iii) les sites où il est prévu d'installer des unités de chloration pour la qualité bactériologique. A ces identifications de sites, il a aussi été analysé :

- le contexte socio-économique des régions ciblées par le projet en précisant la situation actuelle de la desserte en eau, la problématique de la qualité de l'eau, la volonté et la capacité de paiement des populations pour les différents services envisagés ;
- les aspects géologiques et hydrogéologiques pour le mini transfert ainsi que l'évaluation des besoins en eau ;
- de même que les aspects organisationnels de la mise en œuvre des systèmes de transfert d'eau, l'installation des unités de chloration ainsi que l'estimation globale des coûts ;

et étudié :

- le dimensionnement pour les systèmes de traitement par osmose inverse (détails techniques d'une grande et petite unité de potabilisation) et les systèmes de chloration pour 52 sites retenus dans les régions de Thiès, Kaolack, Fatick, Kaffrine et Diourbel ;
- les APD de Koumbal, Gapp et pour trois autres axes supplémentaires.

En guise d'exemple, est repris ci-après les résultats pour l'unité de potabilisation de Birkelane dans la région de Kaffrine.

Grande Unité de potabilisation de Birkelane

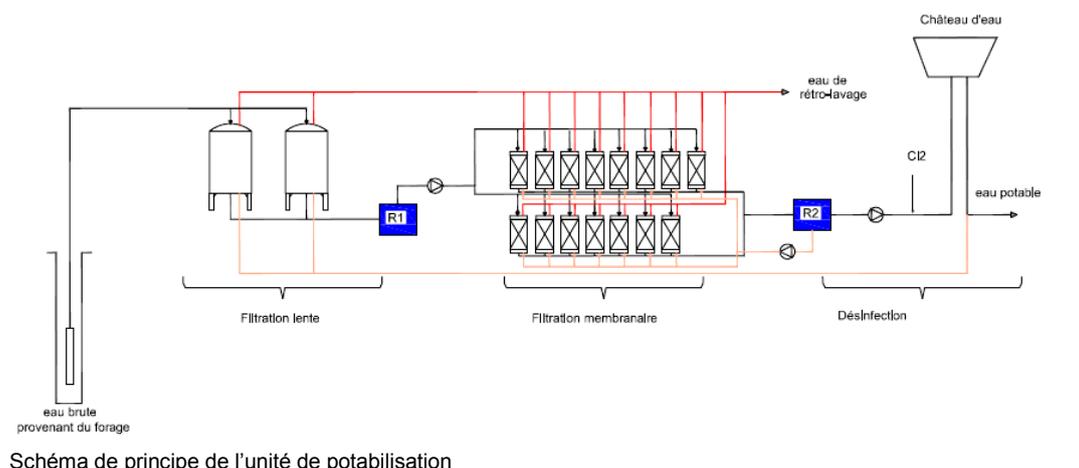
Birkelane a été choisi, pour abriter une grande unité de potabilisation en considérant un certain nombre de critères socio-économiques (proximité d'une route, nombre de personnes desservie, situations des ASUFORS etc.), il compte près de 7.000 habitants, avec un réseau d'AEP fonctionnel.

Le dimensionnement de l'unité se base sur une production horaire de 50 m³.

La filière de traitement envisagée est composée de 3 étapes :

- Prétraitement : filtration lente sur sable ;
- Traitement principal : filtration membranaire ;
- Désinfection.

Le procédé de filtration membranaire retenu est la nano filtration qui a la faculté de réduire les taux de chlorure et de fluorure contenu dans l'eau brute provenant du forage en dessous des limites prescrites par la norme OMS pour l'eau potable qui sont respectivement de 250 mg/l et 1.5 mg/l.



2. L'étude a-t-elle été utilisée comme prévu ?

Il était prévu de financer l'unité de potabilisation de Birkelane dans le cadre du PASEPAR. Suite à la réduction budgétaire, le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA) prévoit le financement de cette unité de potabilisation sur les fonds issus du remboursement du PAMIF.

Avec la réduction budgétaire du PASEPAR, un seul mini transfert (celui de Koumbal) est financé sur les 2 initialement prévus. Le MHA prévoit de réaliser un autre mini transfert sur son propre budget d'investissement et les fonds du PAMIF.

En ce qui concerne les unités de chloration, sur les 52 sites étudiés, le PASEPAR n'est actuellement en mesure d'en financer que 11 en lieu et place de 40 initialement prévus.

3. À quoi l'étude a-t-elle contribué ?

L'étude a contribué à permettre au PASEPAR de pouvoir lancer tous les appels d'offres de réalisation de ses travaux d'infrastructures 18 mois après son démarrage, ce qui est plus court que les délais « normaux » selon procédure sénégalaise. En général, c'est seulement après 2,5 ans que les travaux puissent démarrer, le temps d'effectuer toutes les études socioéconomiques et techniques qui prennent en moyenne 2,5 ans (18 mois pour les différentes étapes des marchés publics et 8 mois d'études et validations).

L'étude a aussi contribué à mettre à la disposition du MHA un portefeuille de sites pour l'installation de pompes doseuses de chlore ou la réalisation de mini transfert afin d'améliorer l'accès à l'eau de bonne qualité. Le MHA compte en financer sur son budget d'investissement.

4. Quelles difficultés se sont présentées, quels ont été les facteurs d'influence (positive ou négative) ? Quels ont été les résultats (positifs ou négatifs) inattendus ? Quel impact ont-ils eu sur l'étude ou son utilisation ?

Aucune difficulté n'a été notée dans l'exécution de cette étude.

▪ **L'élaboration du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du PASEPAR**

1. *Décrire, en quelques phrases, à qui est destinée l'étude et quel en est le sujet*

Selon le code de l'environnement du Sénégal, des procédures de gestion environnementale et sociale doivent être intégrées à la procédure d'implantation, de mise en œuvre, de réception et de gestion de tous projets et programmes. Dans le cadre de la mise en œuvre du PASEPAR, un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) est élaboré pour se conformer à la réglementation en vigueur dans le domaine de l'environnement. Ce CGES est élaboré à la suite d'une Evaluation Environnementale Stratégique (EES) afin : (i) d'identifier les principaux effets potentiels sur l'environnement (biophysique et social) de chaque type d'actions du PASEPAR, au regard des enjeux des différents sites d'intervention ; (ii) et d'apprécier le niveau de prise en compte de l'environnement, d'une manière globale et au niveau de chaque type d'actions du PASEPAR. En guise d'exemple, est repris ci-après le tableau de « Mesures d'atténuation du fonçage, de l'équipement des forages et de construction des ouvrages de stockage (réservoirs, château d'eau...) » :

| Activité/Technologie – question ou aspect de l'activité | Impact <i>L'activité ou la technologie pourrait . . .</i> | Atténuation <i>Remarque : les mesures d'atténuation s'appliquent à une phase spécifique du projet : planification et conception (P&D), construction (C) ou fonctionnement et maintenance (F&M).</i> |
|--|---|---|
| Fonçage, de l'équipement des forages et de construction des ouvrages de stockage (réservoirs, château d'eau...) | | |
| Etude hydrogéologique préalable (SS) | Perturber et limiter l'usage des parcelles (pour l'élevage, l'agriculture...).(SS) | Les zones de forage devront être choisies afin de limiter ces restrictions sur les activités de surface |
| Sélection des sites et Acquisition des terrains(SS) | Perturber, réduire et entraîner la perte d'activités, d'usage, de fonctions artisanales, commerciales ou économiques (agriculture, élevage, maraichage) (SS) Déplacer des résidents temporaires ou réduire les terres des agriculteurs ou des éleveurs | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Trouver un autre emplacement (SS). Si cela n'est pas possible : ✓ Fournir des terres et/ou un logement équivalent ou une compensation financière équitable, à condition |
| Site revêtant une importance historique, culturelle ou sociale(SS) | Offenser la population locale ; endommager le tissu social local | Trouver un autre site (SS) |
| Site sujet aux inondations | Causer, en cas d'inondations, des dommages écologiques par des dégagements accidentels de produits toxiques, infectieux ou de tout autre produit dangereux Contaminer l'eau potable | <ul style="list-style-type: none"> • Trouver si possible un autre emplacement pour le site (SS) • Concevoir les infrastructures de façon à minimiser les risques ; ex. : avec un aménagement et un drainage appropriés (P&D) • Eviter de stocker des matériaux dangereux sur des sites sujets à un risque d'inondation (SS). Si cela n'est pas possible : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Concevoir la zone de stockage de façon à placer les matériaux dangereux au-dessus du niveau du sol et/ou dans des conteneurs étanches avec des couvercles verrouillables gardés fermés. S'assurer que les opérateurs des installations respectent ces pratiques (P&D) (O&M) |
| Libération des emprises nécessaires (C) | Détruire ou endommager des plantes ou des animaux qui revêtent une importance écologique, culturelle et/ou économique | <ul style="list-style-type: none"> • Trouver un autre emplacement (SS). Si cela n'est pas possible : • Limiter l'accès au site <ul style="list-style-type: none"> ✓ Concevoir toute infrastructure (si inévitable) de façon à créer le moins d'impact possible (P&D) ✓ Minimiser les perturbations de la flore indigène pendant la construction (P&D) (C) ✓ Enlever, sans les détruire, les grandes plantes et la couverture du sol, là où c'est possible (C) ✓ Replanter les plantes et la flore récupérées de l'écosystème local, après la fin de la construction (C) |
| Aménagement des accès ; Transport et circulation de la machinerie ; Circulation d'engins de chantier ; Construction des ouvrages (C) | Gêner ponctuellement le voisinage et le personnel par le dégagement de poussières Gêner ponctuellement le voisinage et le personnel par la dégradation de l'ambiance sonore (C) | <ul style="list-style-type: none"> • Construire aussi loin que possible du voisinage (SS) • Concentrer les types de travail les plus bruyants sur une période aussi courte que possible et pendant les moments de la journée où cela dérange le moins. Prendre |

| | | |
|---|--|---|
| | | des mesures pour minimiser le dégagement de poussière (P&D) (C) <ul style="list-style-type: none"> • Entourer les installations d'arbres ou de clôtures afin de contrôler le bruit (P&D) • Utiliser des abats poussières au besoin ; Couverture des bennes de transport de matériaux de construction ; Clôturer les chantiers (C) • Limiter la vitesse des véhicules sur les sites de construction à 10 km/h (C) |
| | Dégrader la qualité de l'air par l'émission de polluants atmosphérique contenant du NOx, SO2, CO, particules (C) | Entretien périodiquement les engins et la machinerie (C) |
| | Polluer le sol ou des eaux par les fuites hydrocarbures (C) | Entretien périodiquement et inspecter les engins et la machinerie afin d'éviter les fuites d'huile ou de carburant sur les sites (C) |
| | Générer des déchets (C) | Evacuer les déchets dans des décharges contrôlées ou appropriés (C) |
| | Etre à l'origine de blessures, de traumatismes | Limiter l'accès aux chantiers et le clôturer (C) Disposer d'un kit pour les premiers soins en cas d'accident |
| Fonçage du forage, utilisation d'argile (C) | Générer des boues de forages, chargées en additifs et susceptible de contaminer les nappes perchées superficielles et de colmater les venues d'eau | <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser de la bentonite pour fabriquer la boue (C). Si cela n'est pas possible : • Les boues devront être déposées dans des décharges autorisées |
| Vidange et de nettoyage du réservoir (F&M). | Générer des eaux de nettoyage contenant des sédiments fins de parois du réservoir et des détergents biodégradables et non toxiques | les eaux de rinçage et de désinfection des conduites seront écoulées dans les milieux récepteurs |
| Pompage du forage (F&M). | Rabattre significativement les nappes, et assécher les points d'eau environnants | |
| | Surexploiter la ressource par rapport aux capacités de réalimentation | contrôler les prélèvements et appliquer des mesures d'économie d'eau Elaborer et dérouler un programme de sensibilisation à la protection et la préservation de l'eau à l'attention des usagers (dépliant, spots publicitaires audio-visuels,...) |
| | Contaminer les eaux d'exhaure par la présence de composés physicochimiques d'origine naturelle ou anthropiques (fluor, fer). | Favoriser la réalimentation de la nappe par des aménagements comme le boisement de bassin versant |
| | Favoriser l'intrusion d'eau salée ou saumâtre dans les zones côtières ou des forages | Contrôler la qualité des eaux et prévoir la déférisatio Abandon ou diminution de leur débit d'exploitation dans les aquifères salés Rabattement de la nappe salée par pompage vers l'océan |

2. L'étude a-t-elle été utilisée comme prévu ?

Pour chaque chantier, des plans d'action de prise en compte du CGES sont élaborés et mis en œuvre par le PASEPAR avec l'appui de l'expert environnement de la cellule de coordination du PEPAM (structure d'ancrage du PASEPAR). Ainsi, les plans d'action pour le suivi environnemental des chantiers de génie civil de Linguère et de forage de Koumbal ont été élaborés, qui sont actuellement en cours d'exécution par le PASEPAR.

3. À quoi l'étude a-t-elle contribué ?

L'évaluation environnementale stratégique du PASEPAR a permis de définir un cadre de suivi et de surveillance environnemental et social à opérationnaliser. Ce cadre de suivi et de surveillance environnemental comprend une proposition de dispositions institutionnelles à prendre, des actions de renforcement des capacités des différents acteurs et une proposition d'activités à réaliser pour supprimer et/ou atténuer, voir réduire, les impacts environnementaux et sociaux, défavorables, à des niveaux acceptables.

4. Quelles difficultés se sont présentées, quels ont été les facteurs d'influence (positive ou négative) ? Quels ont été les résultats (positifs ou négatifs) inattendus ? Quel impact ont-ils eu sur l'étude ou son utilisation ?

Aucune difficulté n'a été notée dans l'exécution de cette étude.

3.2 Expertises

Le programme d'appui au secteur de la santé de la coopération sénégal-belge (PAGOSAN & PAODES), lancé en mi 2011 se déploie dans les 5 régions du bassin arachidier (Diourbel, Fatick, Kafrine, Kaolack et Thiès). Il ambitionne d'améliorer durablement l'état de santé de cette population. Il s'articule autour de trois axes stratégiques essentiels à l'amélioration de la santé des populations de ces régions :

- la bonne gestion des services à tous les niveaux du système de santé (« gouvernance »),
- un meilleur accès aux soins (la « demande »),
- des soins de qualité (l' « offre »).

Le programme de santé comprend deux composantes : le Programme d'Appui à la Gouvernance en Santé (PAGOSAN) et le Programme d'Appui à l'Offre et à la Demande de Soins (PAODES) qui lui-même inclut un volet « offre de soins » et un volet « demande ».

Dans le but d'atteindre d'une manière efficiente les objectifs d'accès aux soins de santé du programme, le MSAS, a demandé, sous forme d'expertise à moyen termes (2 ans), un renforcement dans les domaines des infrastructures et équipements médicaux et de la qualité/accréditation des prestations fournis. C'est ainsi qu'en 2016, Nicole Curtis, expert en qualité/accréditation et Alexis Sweetlove, expert architecte, étaient en poste au MSAS au sein respectivement de la Direction Général de la Santé (DGS) et de la Direction des Infrastructures et Equipement Médicaux (DIEM).

3.2.1 État d'avancement de l'expertise

| État d'avancement de l'expertise ² | A | B | C | D | Commentaires (seulement si la valeur est C ou D) |
|--|---|---|---|---|---|
| 3. Expert en Qualité/Accréditation en Santé – Nicole Curtis | X | | | | |
| 4. Expert Architecte – Alexis Sweetlove | X | | | | |

3.2.2 Analyse de l'expertise

- **Expert en Qualité/Accréditation en Santé : Nicole Curti Kanyoko**

1. Décrire, en quelques phrases, quel est/était l'objet de l'expertise

L'objectif général de l'expertise est de contribuer à l'amélioration de l'efficience, l'efficacité et de la qualité des services de santé au Sénégal.

Les objectifs spécifiques de cette expertise sont :

- Le renforcement des capacités techniques et fonctionnelles du Programme National Qualité (PNQ) ;
- Le développement d'un processus d'amélioration et d'assurance de la qualité des soins dans deux districts pilotes, reproductif si l'expérience est probante ;
- La proposition au MSAS d'un plan de développement de la qualité des soins partant du niveau opérationnel.

² A : Expertise réalisée dans l'année N
 B : Expertise en cours
 C : Expertise en phase préparatoire : préparation conforme au planning (rédaction TdR, procédure marché public, etc.)
 D : Expertise planifiée, mais retardée

Deux (02) résultats sont attendus :

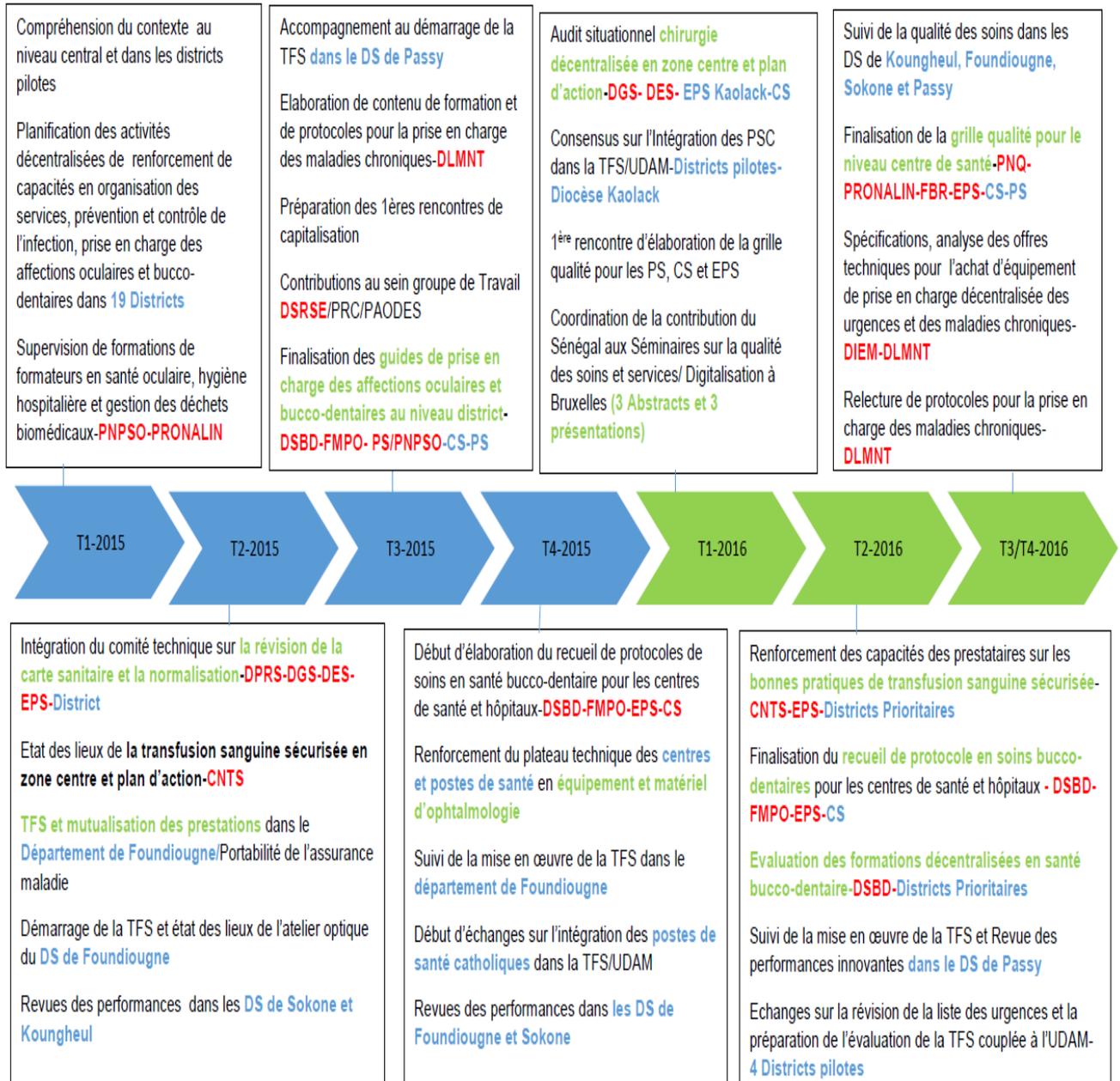
- 1) La qualité des soins et des services de santé est améliorée dans les districts pilotes, notamment des Paquets Minimum d'Activités (PMA) et des Paquets Complémentaires d'Activités (PCA) développés avec succès, le développement de standards d'accréditation et de cadre de qualité des résultats, l'identification d'options de Partenariat Public-Privé, le rapportage des améliorations attendues de qualité des soins ;
- 2) Le renforcement du développement et de la gestion des ressources humaines (RH), notamment les stratégies de recrutement et de stabilisation, l'évaluation des besoins en formation, le partenariat avec les institutions de formation, upgrade et standardisation des curricula ; le développement d'outils de gestions et de standards de licence dans les districts pilotes.

2. Dans quelle mesure l'expertise produit-elle les résultats attendus ?

Le schéma ci-après, reprend d'une manière résumée toutes les actions conduites par l'expertise dans le domaine de la qualité des services de santé dans la zone d'intervention de la Coopération belge au Sénégal suivant les aspects de :

- Démarche qualité y compris la normalisation, la mise à jour des paquets de prestations (PMA et PCA) par niveau de soins et l'élaboration des guides et protocoles de prise en charge des affections fréquentes au niveau du district ;
- Décentralisation de la prise en charge de la santé bucco-dentaire, des soins d'ophtalmologie, de la santé mentale, de la prise en charge des maladies chroniques et des urgences ;
- Décentralisation de la chirurgie générale y compris la transfusion sanguine sécurisée ;
- Renforcement des soins obstétricaux et néonataux de base et complets (SONUB et SONUC) ;
- Elaboration grille qualité intégrée en collaboration avec d'autres PTF (Lux Dev, USAID, JICA).

Synthèse de l'appui au renforcement du système de santé dans le domaine de la qualité des soins et services au Sénégal
PAODES/PAGOSAN/PRC (2015-2016 : expert PAREE, Nicole Curfi Kanyoko)



En rouge : acteurs du niveau central

En bleu : acteurs du niveau opérationnel

En vert : résultats

3. À quoi l'expertise a-t-elle contribué ?

Elle a contribué à l'analyse des tendances des indicateurs de santé en matière de i) utilisation des services de planification familiale, de consultation prénatale, de consultation primaire curative y compris la référence vers le centre de santé, ii) hospitalisation en maternité et médecine, iii) accouchement y compris par césarienne, iv) disponibilité des médicaments, et v) réalisation d'examen complémentaires (laboratoire, imagerie médicale).

L'expert a contribué à la prise en charge des maladies chroniques, des urgences médico-chirurgicales, des actes d'ophtalmologie et d'odontologie au niveau décentralisé, c'est-à-dire au niveau « centre de santé » à travers l'élaboration et la validation de :

- Les normes de la carte sanitaire et sociale 2016-2020 intégrant la mise à jour des PMA et PCA avec l'intégration des prestations relatives à la décentralisation de la prise en charge des maladies chroniques, des urgences médico-chirurgicales, des actes d'ophtalmologie et d'odontologie au niveau district ;
- Une soixantaine de protocoles soins bucco-dentaires pour les niveaux centre de santé et hôpitaux. Ce recueil est disponible et vient en complément au guide de prise en charge des affections bucco-dentaires pour les prestataires qualifiés du premier échelon de la pyramide sanitaire. Ce guide contient des ordigrammes pour le niveau poste de santé. La conduite à tenir en cas de : i) carie dentaire, ii) atteintes parodontales, iii) cellulite, iv) ulcérations de la muqueuse buccale, v) traumatisme et vi) Noma y sont décrites ;
- Une vingtaine de protocoles pour la prise en charge des maladies chroniques (diabète, hypertension artérielle, accident vasculaire cérébral, rhumatisme articulaire aigu, l'asthme et les bronchopneumopathies chroniques obstructives) pour les niveaux communautaires, poste de santé et centre de santé ont été élaborés et validés ;
- L'appropriation de la démarche qualité par quelques comités de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN) et les comités d'hygiène, sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ;
- La disponibilité d'une grille qualité pour la mesure de la qualité des soins et services au niveau des centres de santé ;
- Le démarrage de la mise en œuvre du plan d'action de la transfusion sanguine sécurisée par : i) un stage d'immersion au Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS) des responsables des postes de transfusion de l'Etablissement Public de Santé (EPS) de Kaffrine, de Sokone et de Niour du Rip d'une part, et d'autres part, les responsables des dépôts de sang de Koungheul, Gossas, Foundiougne et Koungheul, ii) l'élaboration de plans architecturaux du centre de santé de Kaolack ;
- Deux guides de formation sur la prise en charge des affections bucco-dentaires et oculaire au niveau du premier échelon de la pyramide sanitaire au niveau du MSAS comme support de formation pour toute formation des prestataires du niveau district ;
- 244 infirmiers et sages-femmes dans les districts sanitaires de Koungheul, Foundiougne, Thiadiaye, Joal-Fadiouth, Passy, Bambey et Ndoffane ont bénéficié de formations en hygiène bucco-dentaire et sur la prise en charge des affections y ayant trait. Cela permet de systématiser l'examen de la sphère buccale, de dépister, de prendre en charge et, au besoin, de référer de manière précoce, au niveau du poste de santé, les affections les plus courantes vers le spécialiste ;
- Un recueil de protocoles de soins pour le niveau centre de santé et hôpitaux est disponible pour servir d'aide-mémoire au chirurgien-dentiste dans sa pratique.

Les effets positifs des formations se traduisent par l'augmentation du nombre de consultations chez le chirurgien-dentiste du centre de santé, qui passe en moyenne du simple au double et la réduction du nombre de références. Aujourd'hui, l'infirmier du poste de santé réalise un examen systématique de la denture, afin de prendre en charge les stades précoces de la carie dentaire, soulage le patient et lui prodigue des conseils d'hygiène bucco-dentaire, ne réfère au centre santé que les cas qui dépassent ses compétences.

4. Quelles difficultés se sont présentées, quels ont été les facteurs d'influence (positive ou négative) ? Quels ont été les résultats (positifs ou négatifs) inattendus ? Quel impact ont-ils eu sur l'expertise et sur ses résultats ?

Structurer une démarche qualité avec un appui institutionnel (ici la mise en place d'une assistance technique) au niveau central (Direction de la Santé) et non périphérique (sur le

terrain, centre de santé par exemple), s'inscrit dans un temps propre à celui du Ministère. Cette temporalité est différente de la durée limitée d'intervention du Programme santé de la coopération sénégal-belge. Par conséquent toute formation ou tout changement au niveau périphérique nécessitant l'implication du niveau central, prend plus de temps avant de devenir effectif au niveau périphérique.

Dans le cadre de l'exécution du programme santé, n'ayant pas été prévu, dans le DTF, d'intervenir au niveau des hôpitaux régionaux, il a été difficile d'organiser des supervisions cliniques/coaching des prestataires des centres de santé par ceux des EPS (Etablissement Public de Santé). Cette difficulté s'est manifestée dans l'opérationnalisation de la décentralisation de la chirurgie et de la prise en charge des maladies chroniques (diabète, hypertension) au niveau de ces structures périphériques de soins.

La capacité d'accompagner des changements en matière de qualité au niveau des districts pilotes avec des missions ponctuelles de l'expert alors qu'une telle démarche nécessite un accompagnement de proximité. Par ailleurs, le retard dans les travaux de remise à niveau des infrastructures sanitaires entrave la mise en œuvre de certaines recommandations relatives à la qualité, l'hygiène et la sécurité émises lors des formations et supervisions.

▪ **Expert architecte : Alexis Sweetlove**

1. Décrire, en quelques phrases, quel est/était l'objet de l'expertise

L'objectif général de cet expertise est d'appuyer l'équipe de la Direction des Infrastructures, des Equipements et de la Maintenance (DIEM) dans le cadre de son mandat pour le volet infrastructures du programme santé de la coopération belgo-sénégalaise.

Spécifiquement, il est attendu que l'expert appui la DIEM dans :

- l'élaboration de plans directeurs globaux des structures des districts sanitaires appuyés par le programme santé de la coopération belgo-sénégalaise, dans la traduction de ces plans directeurs globaux en dossiers d'appel d'offre et dans le processus de passation des marchés en général ainsi que le suivi des travaux ;
- la construction des infrastructures réalisées au niveau central (extension du MSAS) et au niveau régional (Région médicale de Kaffrine, centres de santé de Sokone et Koungheul et postes de santé Sokone, Ngainth pathé et Keur Saloum Diané).

2. Dans quelle mesure l'expertise produit-elle les résultats attendus ?

L'expert, Alexis Sweetlove en poste depuis le 02 août 2016, suite au départ de l'expert Benoit Legrand en décembre 2015, a appuyé la Direction des Infrastructure et des Equipements Médicaux (DIEM) à :

1. La validation de la nouvelle stratégie de maintenance des infrastructures du MSAS ;
2. La numérisation des dossiers techniques des infrastructures des 16 centres de santé ;
3. La correction de plans et dossiers des maîtres d'œuvre, en cours de construction, et la finalisation des travaux engagés dans le cadre du programme santé de la coopération sénégal-belge (PAODES/PAGOSAN) afin de les terminer avant la date de clôture des interventions ;
4. Le suivi de l'exécution de certaines « technologies passives » expérimentales dans les constructions des bureaux des UDAM de Koungheul et de Sokone financé par le PAODES ;
5. La capitalisation des « technologies passives » de chantiers des bureaux des UDAM, notamment les leçons à tirer de l'exécution des travaux et de l'efficacité des technologies passives mises en place.

3. À quoi l'expertise a-t-elle contribué ?

L'expert a contribué à l'élaboration :

- au niveau de la DIEM :
 - au développement d'une stratégie de maintenance des infrastructures sanitaires ;
 - à une sensibilisation par rapport à la nécessité de mettre en place cette stratégie ;
 - à une sensibilisation auprès du personnel technique de la DIEM à faire réaliser des prescriptions techniques plus pointues lors de l'élaboration des DAO.
 - au niveau de l'appui technique au Programme Santé (PAODES/PAGOSAN) : à assurer un suivi plus rigoureux auprès des entreprises, amenant à avoir une meilleure qualité des prestations (soigner la finition des travaux) et accompagner les ingénieurs du programme santé à avoir une attention plus renforcée pour mieux contrôler les études réalisées par les maîtres d'œuvre.
4. Quelles difficultés se sont présentées, quels ont été les facteurs d'influence (positive ou négative) ? Quels ont été les résultats (positifs ou négatifs) inattendus ? Quel impact ont-ils eu sur l'expertise et sur ses résultats ?

L'arrivée de l'expert Alexis Sweetlove, intervient à la fin du projet PAODES et de surcroît après une longue période d'absence d'un architecte senior. Pendant une période de 8 mois, l'ingénieur national du projet PAODES a été seul. De plus, il a été confronté à un maître d'ouvrage délégué et des maîtres d'œuvre peu disponibles, l'obligeant à faire le travail à leur place. Malgré la mise en place d'un personnel supplémentaire en cours du projet pour le suivi administratif des marchés, l'ingénieur n'a pas eu assez de temps pour tout vérifier ce qui a entraîné des lacunes dans les études réalisées pour le compte du projet (exemple : rénovation réseau électrique de Thiadiaye, rénovations des centres de santé Koungheul et Sokone). Les corrections des dossiers proposés par l'expert ont impacté sur la durée des travaux et des coûts (avenant pour les marchés de rénovations à cause des indispensables reprises).

L'inaction de la DIEM lors de l'absence de l'expertise demandé (départ de Benoit Legrand en décembre 2015) a également beaucoup retardé la validation de la stratégie de maintenance. Le développement d'un plan d'action de maintenance des infrastructures, qui en est la suite logique, est d'une telle complexité et représente un tel impact sur la planification des actions du Ministère qu'un engagement de ce dernier sur le long terme est obligatoire.

3.3. Exécution budgétaire

Le détail de l'exécution budgétaire pour l'année 2016 se trouve en annexe 5.1.

Le tableau suivant résume l'exécution au cours de l'année 2016.

Exécution de la programmation financière 2016 en euros et en francs CFA

| | 2016 - Q1 | 2016 - Q2 | 2016 - Q3 | 2016 - Q4 | Total |
|-------------------------|------------|------------|------------|------------|--------------------|
| Montant exécuté en euro | 66.021,47 | 74.158,76 | 112.082,53 | 70.494,98 | 322.757,74 |
| Montant exécuté en FCFA | 43.307.245 | 48.644.958 | 73.521.320 | 46.241.676 | 211.715.199 |

Le taux d'exécution de la planification 2016, par rapport à ce qui avait été planifié en Q4 2016 (période de référence), est de 69%. Cette différence, se justifie par :

- le reversement du solde de l'Accord d'Exécution avec la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRE) ;
- une différence entre le montant planifié et le montant de la dernière facture des études APS/APD du PASEPAR ;
- une différence dans les montants effectivement payés et les montants planifiés des deux expertises ;
- et la suspension de l'étude de la Pharmacie Nationale d'approvisionnement (PNA) fait aussi partie de la justification de ce gap dans la planification 2016 du PAREE II.

Les paiements effectués en 2016 concernent essentiellement, les études d'appui à la formulation et au démarrage du PASEPAR pour un montant de 114.145,51 euros et les deux expertises mises à la disposition du MSAS pour un montant total de 208.070,13 euros.

Avec le financement des études des potentialités des nappes superficielles du bassin arachidier, de l'étude d'actualisation du PAGIRE et de la numérisation des dossiers techniques des centres de santé de Kaolack, Fatick et Kaffrine, il reste environ un montant de 350.000 euros disponible pour le financement d'éventuelles études ou d'expertises.

Ce montant pourrait éventuellement servir à financer des études stratégiques afin d'appuyer la définition des orientations du nouveau programme de coopération entre la Belgique et le Sénégal.

3.4. Critères de qualité

En se basant sur les éléments susmentionnés, attribuer une note A, B, C ou D³ aux critères suivants :

Pertinence : Mesure dans laquelle les études et l'expertise sont alignées sur les priorités locales et nationales.

Effizienz : Mesure dans laquelle les études et l'expertise ont été réalisées dans les délais et dans les budgets.

Efficacité : Mesure dans laquelle les études et l'expertise contribuent effectivement aux objectifs visés.

| Critères | Note |
|-------------------|------|
| Pertinence | A |
| Effizienz | C |
| Efficacité | B |

Les études et les expertises sont parfaitement alignées sur les priorités de la coopération sénégal belge, elles contribuent largement à l'atteints des objectifs et outputs des interventions dans les secteurs de concentration (la santé et l'hydraulique). Elles participent également au renforcement des structures bénéficiaires (la Direction de la Santé, la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRE)).

En cela, le PAREE II est pertinent et efficace.

Par contre, les lenteurs dans la mise en œuvre des études ou la mise à disposition des experts, font qu'il y a une marge de d'amélioration pour le PAREE II.

3

A : Très bonne performance

B : Bonne performance

C : Performance assortie de problèmes ; des mesures doivent être prises

D : Manque de performance / difficultés majeures : des mesures doivent être prises

Si un critère ne peut pas être évalué (parce que l'intervention vient tout juste de démarrer, par ex.), attribuer la note X au critère. Expliquer pour quelle raison le critère n'a pas été évalué.

3.5. Gestion des risques

Indiquer l'évolution des risques⁴ et la façon dont ils ont été gérés. Les risques identifiés comprennent les risques émanant du DTF ainsi que les risques significatifs identifiés durant la mise en œuvre de l'intervention. Certains risques peuvent aussi être identifiés lors du rapportage annuel.

- Décrire le risque.
- Noter la probabilité que le risque survienne : Élevée, Moyenne, Faible
- Noter l'impact du risque s'il devait survenir : Élevé, Moyen, Faible

Si une note C ou D est attribuée à un risque, détailler les mesures qui ont été/seront prises et indiquer la personne/l'acteur responsable.⁵

| Identification du risque | | | Analyse du risque | | | Traitement du risque | | | Suivi du risque | |
|---|--------------------------|---------------------|-------------------|------------------|-------|---|-------------------|-------------|---|--------|
| Description du risque | Période d'identification | Catégorie de risque | Probabilité | Impact potentiel | Total | Action(s) | Resp. | Date limite | État d'avancement | Statut |
| La durée de traitement (avis SMCL et ANO Ambassade) des requêtes de financement, en moyenne 8 mois. Certaines études finissent par être financés par d'autres PTF | Q4 2015 | OPS | Elevée | Elevée | C | Elaboration d'un canevas (template) de requête de financement avec ANO de l'ambassade sur diminuer le nombre de demande de compléments d'information dans le processus d'acceptation pour financement de la requête | CTB-DI /Ambassade | Q32015 | <ul style="list-style-type: none"> • Canevas finalisé et partagé avec l'ambassade. • Les requêtes introduite 2016, ont été élaboré sur la base de ce template ; • Une commission d'analyse est mis en place pour diligenter le traitement des dossiers ; • La SMCL signe sur avis de la commission d'analyse pour approbation ou non approbation. | Fermé |

⁴ Se limiter aux risques de développement et aux risques liés à la réputation

⁵

| | | | | |
|------------------|--------|--------|---------|--------|
| Impact potentiel | Élevé | B | C | D |
| | Moyen | A | B | C |
| | Faible | A | A | B |
| | | Faible | Moyenne | Élevée |
| Probabilité | | | | |

4. Pilotage et apprentissage

4.1. Plan d'action

Formuler, sur la base des données et de l'analyse ci-dessus, des actions (ou décisions) à prendre. Celles-ci peuvent être d'ordre stratégique ou opérationnel.

| Plan d'action | Source | Acteur | Date limite |
|--|----------------|--------|-------------|
| - Utiliser les opportunités de financement du PAREE II (montant non encore alloué d'environ 350 000 €) pour le financement d'études ou d'expertises pour faciliter le dialogue et la définition du nouveau programme de coopération ; | SMCL | MEF | Juin 2017 |
| - Intégrer dans les formulations des interventions du prochain programme de coopération sénégal belge l'utilisation du Programme d'Appui à la Réalisation d'Etudes et d'Expertises (PAREE II) pour l'atteinte des objectifs de développement ; | Rapport Annuel | CTB | Q1 2018 |
| - Simplifier le circuit d'analyse des requêtes en évitant la nécessité d'organiser une SMCL pour chaque requête. | Rapport Annuel | CTB | Q3 2017 |

4.2. Enseignements tirés et recommandations

| Enseignements tirés | Public cible |
|--|-------------------------|
| - Pour gagner en efficience, il est important, dans une approche portefeuille de garder un lien entre les études et les domaines d'intervention des programmes sectoriels afin de garantir un suivi technique pour une meilleure qualité des études et un suivi post étude, voire une utilisation efficiente des résultats des études. | Partenaires / DGD / CTB |
| - L'appui institutionnel du niveau central d'un Ministère s'inscrit dans un temps propre à celui du Ministère. Ce temps est différent de la durée limitée d'une intervention. Par conséquent toute formation ou tout changement au niveau périphérique nécessitant l'implication du niveau central (Cabinet du Ministre, Direction d'un Ministère), prend plus de temps avant de devenir effectif au niveau périphérique. Par exemple, la mise en place d'une prise en charge des maladies chroniques (Diabète, Hypertension au niveau centre de santé dont les décisions et moyens doivent provenir du niveau central (Direction de la Santé) a pris plus de temps, idem pour la mise en place d'un service d'accueil d'urgences au niveau centre de santé. Nous notons également les mêmes problèmes de lenteurs pour la mise en place (opérationnalisation) aussi d'une GIRE locale ou territoriale). | Partenaires / CTB / DGD |

5. Annexes

5.1 Rapport 2016 « Budget versus Actuels (y – m) »

Budget vs Actuals (Year to Month) of SEN1002311

| | | | |
|-----------------|---|--|------------|
| Project Title : | Programme d'appui à la réalisation d'études et d'expertises | | |
| Budget Version: | K01 | Year to month : | 31/12/2016 |
| Currency : | EUR | Report includes all closed transactions until the end date of the chosen closing | |
| YtM : | | | |

Print
Quit

| | Status | Fin Mode | Amount | Start to 2015 | Expenses 2016 | Total | Balance | % Exec |
|---|---------|--------------|---------------------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|------------|
| A FONDS ALLOUES | | | 3.930.812,06 | 3.009.131,46 | 322.159,10 | 3.331.290,56 | 599.521,50 | 85% |
| 01 IMPACT ENVIRONNEMENTAL PEPAM | | | 31.691,71 | 31.691,71 | 0,00 | 31.691,71 | 0,00 | 100% |
| 01 IMPACT ENVIRONNEMENTAL PEPAM | | COGES | 31.691,71 | 31.691,71 | 0,00 | 31.691,71 | 0,00 | 100% |
| 02 RAPPORT ANNUEL SUR L'ABSORPTION DES CREDITS | | | 106.728,59 | 106.728,59 | 0,00 | 106.728,59 | 0,00 | 100% |
| 01 Rapport annuel sur l'absorption des crédits | | COGES | 26.678,58 | 26.678,58 | 0,00 | 26.678,58 | 0,00 | 100% |
| 02 Rapport annuel sur l'absorption des crédits 2010 | | COGES | 26.692,85 | 26.692,85 | 0,00 | 26.692,85 | 0,00 | 100% |
| 03 Rapport annuel sur l'absorption des crédits 2011 | | COGES | 26.678,58 | 26.678,58 | 0,00 | 26.678,58 | 0,00 | 100% |
| 04 Rapport annuel sur absorption des crédits 2012 | | COGES | 26.678,58 | 26.678,58 | 0,00 | 26.678,58 | 0,00 | 100% |
| 03 ETUDE PLAN DE NETTOIEMENT DE LA VILLE DE | | | 38.193,83 | 38.193,83 | 0,00 | 38.193,83 | 0,00 | 100% |
| 01 Etude plan de nettoyage de la ville de Saint-Louis | | COGES | 38.193,83 | 38.193,83 | 0,00 | 38.193,83 | 0,00 | 100% |
| 04 ETUDES PROJET D'APPUI A LA GESTION INTEGREE | | | 1.966.296,93 | 1.966.296,93 | -3.532,37 | 1.962.764,56 | 3.532,37 | 100% |
| 01 Etudes projet d'appui à la gestion intégrée des | | COGES | 1.966.296,93 | 1.966.296,93 | -3.532,37 | 1.962.764,56 | 3.532,37 | 100% |
| 02 Consultant International | | COGES | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | ??% |
| 05 ELABORATION MANUEL DE PROCEDURE PAREE | | | 7.697,36 | 7.697,36 | 0,00 | 7.697,36 | 0,00 | 100% |
| 01 Manuel de Procedure PAREE | | COGES | 7.697,36 | 7.697,36 | 0,00 | 7.697,36 | 0,00 | 100% |
| 06 POINT FOCAL PAREE 2 | | | 16.298,59 | 13.691,71 | 3.475,84 | 17.167,55 | -868,96 | 105% |
| 01 Indemnités Point Focal PAREE 2 | | COGES | 12.714,25 | 10.107,37 | 3.475,84 | 13.583,21 | -868,96 | 107% |
| 02 Juriste Local MP | | COGES | 3.584,34 | 3.584,34 | 0,00 | 3.584,34 | 0,00 | 100% |
| 03 ATI - Expertise DGPPE | Deleted | REGIE | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | ??% |
| 07 Elaboration 36 PLHA | | | 237.169,17 | 237.169,17 | 0,00 | 237.169,17 | 0,00 | 100% |
| | | REGIE | 1.147.938,82 | 550.719,18 | 208.070,13 | 758.789,31 | 389.149,51 | 66% |
| | | COGEST | 3.054.978,43 | 2.459.294,05 | 114.088,97 | 2.573.383,02 | 481.595,41 | 84% |
| | | TOTAL | 4.202.917,25 | 3.010.013,23 | 322.159,10 | 3.332.172,33 | 870.744,92 | 79% |



Budget vs Actuals (Year to Month) of SEN1002311 Printed on dinsdag 28 februari 2017

page: ?

Budget vs Actuals (Year to Month) of SEN1002311

Project Title : **Programme d'appui à la réalisation d'études et d'expertises**

Budget Version: **K01** Year to month : 31/12/2016
 Currency : **EUR**
 YtM : **Report includes all closed transactions until the end date of the chosen closing**

Print

Quit

| | Status | Fin Mode | Amount | Start to 2015 | Expenses 2016 | Total | Balance | % Exec |
|---|---------|--------------|---------------------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|------------|
| 07 Elaboration de l'Etat | | | | | | | | |
| 01 Elaboration 36 PLHA | | COGES | 237.169,17 | 237.169,17 | 0,00 | 237.169,17 | 0,00 | 100% |
| 08 Formulation PASEPAR | | | 171.088,48 | 56.942,98 | 114.145,50 | 171.088,48 | 0,00 | 100% |
| 01 Etudes APS/APD Environnementale et Sociale | | COGES | 171.088,48 | 56.942,98 | 114.145,50 | 171.088,48 | 0,00 | 100% |
| 09 Expertise Technique DGPRE | | | 145.089,40 | 145.089,40 | 0,00 | 145.089,40 | 0,00 | 100% |
| 01 Expert International | | REGIE | 108.512,69 | 108.512,69 | 0,00 | 108.512,69 | 0,00 | 100% |
| 02 Equipement Bureau | | REGIE | 2.762,70 | 2.762,70 | 0,00 | 2.762,70 | 0,00 | 100% |
| 03 Véhicules +Fonctionnement (entretiens, assurances | | REGIE | 28.093,83 | 28.093,83 | 0,00 | 28.093,83 | 0,00 | 100% |
| 04 Chauffeurs | | REGIE | 5.720,18 | 5.720,18 | 0,00 | 5.720,18 | 0,00 | 100% |
| 05 Missions à l'intérieur (Expert + chauffeur) | | REGIE | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | ??% |
| 10 Expertise/Accréditation Santé | | | 388.100,00 | 213.615,19 | 144.437,78 | 358.052,97 | 30.047,03 | 92% |
| 01 Expert en Qualité/Accréditation santé | | REGIE | 386.600,00 | 213.615,19 | 144.437,78 | 358.052,97 | 28.547,03 | 93% |
| 02 Fournitures, matériels de bureau, téléphone | | REGIE | 1.500,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1.500,00 | 0% |
| 11 Expertise Infrastructure Santé | | | 374.645,00 | 185.218,04 | 63.632,35 | 248.850,39 | 125.794,61 | 66% |
| 01 Expert architecte | | REGIE | 373.145,00 | 185.218,04 | 63.632,35 | 248.850,39 | 124.294,61 | 67% |
| 02 Fournitures, matériels de bureau, téléphone | | REGIE | 1.500,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1.500,00 | 0% |
| 12 Clôture FCBS | | | 7.000,00 | 6.796,55 | 0,00 | 6.796,55 | 203,45 | 97% |
| 01 Audit Clôture FCBS | | REGIE | 7.000,00 | 6.796,55 | 0,00 | 6.796,55 | 203,45 | 97% |
| 13 Etudes d'opérationnalisation de l'OFOR | | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | ??% |
| 01 Etude d'Elaboration du schema | Deleted | COGES | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | ??% |
| | | REGIE | 1.147.938,82 | 550.719,18 | 208.070,13 | 758.789,31 | 389.149,51 | 66% |
| | | COGEST | 3.054.978,43 | 2.459.294,05 | 114.088,97 | 2.573.383,02 | 481.595,41 | 84% |
| | | TOTAL | 4.202.917,25 | 3.010.013,23 | 322.159,10 | 3.332.172,33 | 870.744,92 | 79% |



Budget vs Actuals (Year to Month) of SEN1002311 Printed on dinsdag 28 februari 2017

page: ?

Budget vs Actuals (Year to Month) of SEN1002311

Project Title : **Programme d'appui à la réalisation d'études et d'expertises**

Budget Version: **K01** Year to month : 31/12/2016

Currency : **EUR**

YtM : **Report includes all closed transactions until the end date of the chosen closing**

Print

Quit

| | Status | Fin Mode | Amount | Start to 2015 | Expenses 2016 | Total | Balance | % Exec |
|---|---------|--------------|---------------------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|------------|
| 13 Etudes d'opérationnalisation de l'OPON | | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0% |
| 01 Etude d'Elaboration du schema | Deleted | COGES | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0% |
| 02 Etude d'Elaboration de la situation de réf des systèmes | Deleted | COGES | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0% |
| 03 Elaboration et appui à la mise du plan de comm de | Deleted | COGES | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0% |
| 14 Etude d'Elaboration de la vision horizon 2050 de la | | | 110.000,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 110.000,00 | 0% |
| 01 Elaboration vision à l'horizon 2050 de la GIRE au | | COGES | 110.000,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 110.000,00 | 0% |
| 15 Etude d'élaboration de visions de dévelop agro- | | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0% |
| 01 Etude d'élaboration de visions de dévelop agro-sylvo- | Deleted | COGES | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0% |
| 16 Etude d'élaboration d'1 base de données de | | | 77.000,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 77.000,00 | 0% |
| 01 Etude d'élaboration d'1 base de données de gestiondu | Deleted | COGES | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0% |
| 02 Etude d'élaboration d'1 base de données de gestion du | | REGIE | 77.000,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 77.000,00 | 0% |
| 17 Etude de faisabilité du partenariat entre la PNA et les | | | 33.813,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 33.813,00 | 0% |
| 01 Etude de faisabilité du partenariat entre la PNA et les | | COGES | 33.813,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 33.813,00 | 0% |
| 18 Etudes hydrogéologiques des potentialités des | | | 220.000,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 220.000,00 | 0% |
| 01 Améliorer la connaissance sur les ressources en Eau | | COGES | 220.000,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 220.000,00 | 0% |
| Z FONDS NON ALLOUÉS | | | 272.105,19 | 881,77 | 0,00 | 881,77 | 271.223,42 | 0% |
| 01 Fonds non alloués | | | 116.000,77 | 881,77 | 0,00 | 881,77 | 115.119,00 | 1% |
| 01 Fonds non alloués | | COGES | 116.000,77 | 881,77 | 0,00 | 881,77 | 115.119,00 | 1% |
| 02 Fonds non alloués | | | 156.104,42 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 156.104,42 | 0% |
| 01 Fonds non alloués | | REGIE | 156.104,42 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 156.104,42 | 0% |
| | | REGIE | 1.147.938,82 | 550.719,18 | 208.070,13 | 758.789,31 | 389.149,51 | 66% |
| | | COGEST | 3.054.978,43 | 2.459.294,05 | 114.088,97 | 2.573.383,02 | 481.595,41 | 84% |
| | | TOTAL | 4.202.917,25 | 3.010.013,23 | 322.159,10 | 3.332.172,33 | 870.744,92 | 79% |



Budget vs Actuals (Year to Month) of SEN1002311 Printed on dinsdag 28 februari 2017

page: ?

5.2 Décisions prises par la SMCL et suivi

Fournir un aperçu des décisions stratégiques importantes prises par la SMCL et assurer le suivi des décisions prises depuis le début de l'intervention.

| Décision à prendre | | | Action | | | Suivi | |
|---|--------------------------|--------|---|-----------------|-------------|--|---------|
| Décision à prendre | Période d'identification | Acteur | Action(s) | Resp. | Date limite | État d'avancement | Statut |
| Exécuter une partie du budget en régie belge | Q4 2011 | | Plaidoyer au CSP | | | Acter par la SMCL | Réalisé |
| Spécifier dans la CS du PAREE 2 le transfert du solde de la 1 ^{ière} phase du PAREE | Q1 2012 | | Acter en SMCL | SMCL | Q1 2012 | Echange de lettre effectif | Réalisé |
| | | | Effectuer un échange de lettre | Ambassade/MEF | Q3 2014 | | |
| Modification de la CS du PAREE 2 pour permettre la mise à disposition d'assistance technique internationale, vu les demande du MHA et du MSAS | Q2 2013 | | Acter en SMCL | SMCL | Q3 2013 | Acter en SMCL | Réalisé |
| | | | Effectuer un échange de lettre | Ambassade / MEF | Q3 2014 | Echange de lettre effectif | Réalisé |
| Augmentation du budget et de la CS du PAREE | Q3 2013 | SMCL | Plaidoyer au CP | MEF | Q4 2014 | Acter par la SMCL | Réalisé |
| | | | Envoyer une demande d'augmentation budgétaire à l'ambassade | MEF | Q4 2014 | Courrier envoyé | |
| | | | Effectuer un échange de lettre | Ambassade /MEF | Q3 2014 | Echange de lettre effectif | |
| Augmentation budgétaire et prolongation de la CS du PAREE | Q1 2015 | SMCL | Plaidoyer au CP | MEF | Q1 2015 | Echange de lettres effectif | Réalisé |
| La SMCL approuve sans réserve le manuel de Procédure du PAREE II, révisé lors de la SMCL du 28 mars 2016, ainsi que le format de rapport annuel et le canevas de présentation des requêtes de financement | Q1 2016 | SMCL | Canevas de présentation des requêtes à envoyer pour ANO à l'ambassade | MEF | Q1 2016 | Canevas utilisé pour analyser les requêtes introduites pour financement en Q4 2016 | Réalisé |

| Décision à prendre | | | Action | | | Suivi | |
|--|--------------------------|--------|---|-------|-------------|---|---------|
| Décision à prendre | Période d'identification | Acteur | Action(s) | Resp. | Date limite | État d'avancement | Statut |
| Les budgets alloués pour financement suite à la demande d'augmentation budgétaire de 2015 et non engagés d'ici fin avril 2016 soient reversés dans les fonds non alloués | Q1 2016 | SMCL | Courrier d'information à envoyer aux Ministères sectoriels concernés par les études planifiées dont aucune demande de financement n'a encore été envoyée en Q1 2016 | MEF | Début Q2 | Courrier envoyé | Réalisé |
| | | | Effectuer un réaménagement budgétaire | SMCL | Q3 | Réaménagement effectif lors de la SMCL de 10/2016 | Réalisé |